



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH - N°2025/173

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société PRESTAPOSE, représentée par M. Chenu Nicolas, d'effectuer des travaux de maintenance de téléphonie mobile, pour le compte de la société CIRCET, autour d'un pylône sis avenue Aristide Briand, du 05/01/26 au 09/01/26,

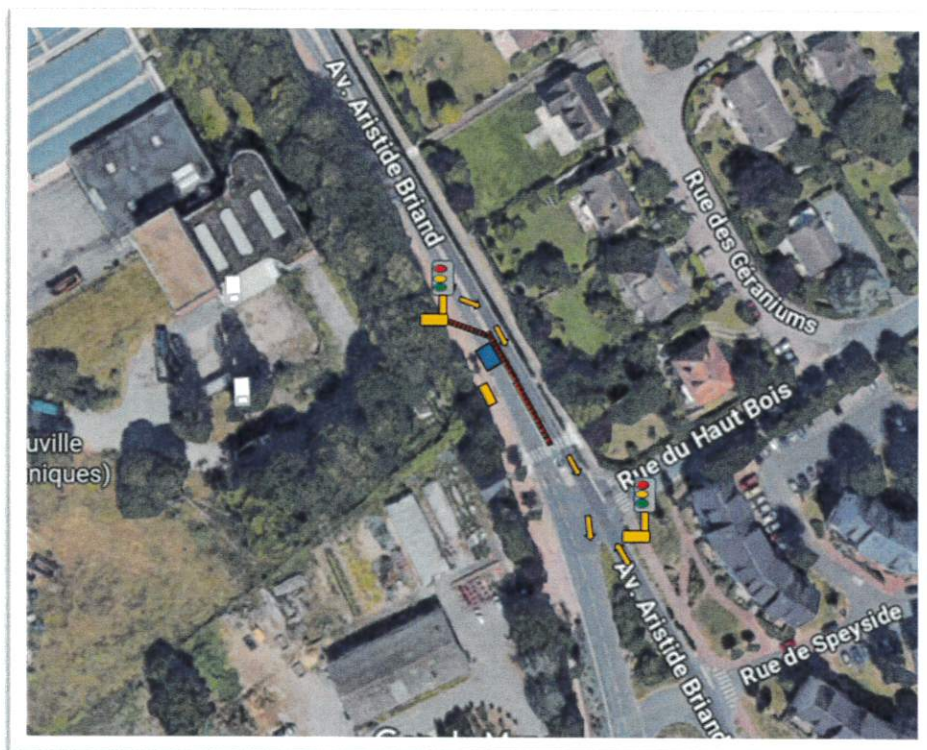
Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société PRESTAPOSE est autorisée à effectuer des travaux de maintenance de téléphonie mobile, pour le compte de la société CIRCET, autour d'un pylône sis avenue Aristide Briand, du 05/01/26 au 09/01/26.

Article 2 : Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement des travaux, la société PRESTAPOSE est autorisée à effectuer des travaux sur le pylône, avec positionnement d'une nacelle PL et d'une grue et la mise en place d'un alternat par feux tricolores. La société est également autorisée à empiéter sur la chaussée et à basculer la circulation sur la chaussée opposée.



Article 3 : La société PRESTAPOSE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société PRESTAPOSE devra impérativement remettre en l'état le domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la caserne des pompiers de Touques, au Commissariat de Deauville, aux services techniques municipaux et à la société PRESTAPOSE.

Fait à Touques, le 31/12/2025

Le Maire

David MULLER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.